



Manifestation	Point de presse de la Direction des travaux publics et des transports
Sujet	Indemnités versées au BLS
Date	28 février 2020
Orateur	Christoph Neuhaus, conseiller d'Etat, directeur de la DTT

Mesdames, Messieurs,

Merci à chacune et chacun d'entre vous d'avoir répondu présent à ce point presse. Le BLS est une entreprise cotée en bourse, raison pour laquelle toute information importante la concernant doit être diffusée en dehors des heures d'ouverture de la bourse. Vous avez ainsi découvert ce matin avant 7h30 les communiqués de presse de l'Office fédéral des transports, du canton et bien entendu de la société concernée.

Je salue à mes côtés Christian Aebi, co-chef de l'Office des transports publics et de la coordination des transports du canton de Berne. Il connaît parfaitement le dossier qui est l'objet de la discussion d'aujourd'hui et répondra volontiers aux questions à la fin de mon allocution.

Comme vous avez pu le lire dans le communiqué de presse, le canton de Berne, la Confédération et d'autres cantons concernés ont versé, suite à une erreur du BLS et de sa filiale Busland SA dans leurs offres de prestations, des indemnités trop élevées au cours des dernières années.

Mais tout d'abord la bonne nouvelle : le BLS et la société Busland rembourseront dans les délais impartis la totalité du trop-perçu aux pouvoirs publics. La direction du groupe me l'a confirmé, ainsi qu'au collège gouvernemental.

Il m'est toutefois peu agréable de vous annoncer ce matin que le canton a versé pendant huit ans des indemnités trop élevées à la société BLS, et ce à hauteur de près de 43,6 millions de francs. La part du canton de Berne s'élève à environ 20 millions de francs. Il s'agit d'un montant important. Des vérifications approfondies pour clarifier les faits sont déterminantes pour nous tous, notamment pour rétablir la confiance entre le canton et le BLS, mais aussi pour regagner celle des contribuables. Dans le cadre des vérifications en cours, nous évaluons aussi si cette erreur avait déjà été commise en 2011. Le décompte des intérêts de la société Busland SA est également passé au crible.

Que s'est-il exactement passé ? Dans le cadre de la procédure de commande pour le transport régional de voyageurs, l'Office des transports publics et de la coordination des transports du canton de Berne procède tous les deux ans à une analyse des chiffres. Lors des négociations concernant l'offre pour la période suivante, les entreprises de transport présentent au commanditaire les chiffres des deux années écoulées ainsi que les éventuels écarts entre les montants budgétés et les recettes réelles. C'est sur cette base que sont déterminées les indemnités qui seront versées par la Confédération et le canton.

Suite à l'introduction d'un nouveau système de planification pour Libero en 2011, le BLS a commis une erreur. Jusqu'en 2011, les entreprises de transport extrapolent les prestations futures sur la base des factures effectives. Depuis 2011, c'est la communauté tarifaire Libero qui fournit des prévisions de recettes aux entreprises. Le BLS n'a alors pas pris en compte dans sa planification le poste supplémentaire des recettes prévues sur la base des ventes d'abonnements demi-tarif dans la zone Libero.

Par rapport au total des produits des transports du BLS, les indemnités pour les abonnements demi-tarif vendus dans la zone Libero étaient relativement peu élevées au cours des premières années. Les écarts n'ont ainsi pas été détectés. Avec l'élargissement de la communauté tarifaire Libero (intégration de la région Bienne - Seeland, Granges et Jura bernois en 2015 et de la région de l'Oberland bernois en 2020), les recettes liées aux ventes d'abonnements demi-tarif dans la zone Libero ont fortement augmenté.

Lors du contrôle des chiffres 2015/16, les écarts entre l'offre et les recettes étaient beaucoup plus importants que pour d'autres entreprises (plus de 5 pour cent). Le BLS a toutefois fourni une explication plausible à l'Office des transports publics et de la coordination des transports en invoquant la régularisation des titres de transport chevauchant deux années tels que l'AG ou les abonnements demi-tarif et Libero.

A l'été 2019, l'Office des transports publics et de la coordination des transports a, dans le cadre de l'examen des offres 2020/2021, analysé les chiffres réels pour 2017 et 2018. L'écart de 12,8 pour cent pour les produits des transports en 2018 était exceptionnellement important. Le BLS n'a pas pu expliquer cette différence. L'Office des transports publics et de la coordination des transports a alors approfondi les recherches et découvert l'erreur.

Je suis donc satisfait de savoir que ce cas est en cours de traitement et qu'il est soumis à un audit détaillé. Le canton, la Confédération et le BLS règlent actuellement les détails de la restitution du trop-perçu. Une convention a été élaborée par l'OFT, la DTT et le BLS. Le Contrôle fédéral des finances s'assure quant à lui qu'aucune autre irrégularité n'est à déplorer.

Ce qui s'est passé est regrettable, et il est particulièrement important pour moi que toute la lumière soit faite sur cette affaire.

Le canton ne s'est pas contenté de demander au BLS de présenter l'ensemble des transactions financières réalisées au cours des huit dernières années. Il a aussi exigé une amélioration des processus internes et de la gouvernance, afin que la société puisse garantir que de telles situations ne se répèteront pas à l'avenir.

Le conseil d'administration du BLS a mandaté une entreprise externe, PWC, pour une analyse approfondie et une adaptation de la gouvernance. Le canton de Berne participe activement à ces travaux, l'objectif étant de garantir des processus transparents et une meilleure traçabilité. Je suis heureux de constater que la direction du BLS soutient sans conditions les efforts entrepris. C'est un signal fort pour le canton, qui est l'actionnaire principal de la société. Cette erreur à fort impact financier pourra ainsi être corrigée.

Deux points me semblent importants avant de terminer :

- Premier point : les contribuables bernois ne sont aucunement lésés puisque le BLS remboursera intégralement le trop-perçu dans les meilleurs délais.
- Deuxième point : le BLS s'est déclaré prêt à faire contrôler son processus de commande par une entreprise externe et à prendre les mesures nécessaires pour éviter qu'un tel cas ne se reproduise.

Un grand merci pour le soutien reçu à l'interne. Mes remerciements s'adressent particulièrement aux collaborateurs et collaboratrices de l'Office des transports publics et de la coordination des transports et du contrôle des finances qui ont travaillé à ce dossier complexe.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention et reste à votre disposition pour répondre à vos questions.